n.° ~~4~~26. observation A Louvres en parisis

sur une luxation du tibio a sa partie supérieure.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Le 22 7bre 1776 un postillon de Louvres, agé de 38 ans, d'un bon temperament Conduisoit des chevaux attelés à une berline, qui couroient pour ainsi dire ventre à terre; il étoit le premier cavalier. le cheval sur le quel il étoit monté, s'abbatit, se releva aussi-tôt et courut avec la même vitesse qu'auparavant. mais le cavalier perdit l'équilibre, tomba et ne put retirer sa jambe gauche hors de la botte forte qui étoit engagée dans l'étrier, il fut ainsi entrainé l'espace de 50 pas; étant suspendu à la botte, dont le pied étoit appuyé sous le ventre du cheval.

Mandé pour secourir le blessé, je remarquai une luxation du tibio, telle que son condile interne faisoit une ~~grande~~ saillie tres grande en dedans et que le condile externe du femeur protuberoit en dehors et laissoit en bas un enfoncement propre à y contenir un gros œuf de poule. la jambe etoit un peu flechie sur la cuisse, et le pied porté en dehors dans le sens de l'abduction, son bord externe étant relevé en haut. il y avoit un gonfflement considerable à l'articulation luxée avec extravasation de sang jusqu'au milieu de la cuisse, et avec grande douleur. il n'y avoit aucune solution de continuité à la peau.

Comme l[illegible]tion curative generale des luxations consiste à les reduire je me det[illegible]ai a la remplir étant cependant instruit d'aprés les maitres que j'ai suivis, que cette luxation est presque toujours mortelle et qu'il faut faire promtement l'amputation de la cuisse. la reduction ne fut point difficille. un aide soutint la cuisse, un autre fit un leger mouvement d'extension dans la direction où etoit la jambe, et avec mes mains je remis en place les os sans exercer une grande pression. Dés l'instant le blessé se trouva soulagé. je maintins la jambe dans l'extension avec la cuisse, et elle fut soutenue par un oreiller. je le saignai deux fois ce meme jour; la nuit fut tres agitée, il avoit les yeux ardents, le visage rouge, et la fievre etoit grande je le resaignai deux autres fois. cependant il ne paroissoit d'autre affection à l'articulation que du gonflement, la douleur fut moindre le 3e jour la fievre diminua. le malade se trouvoit assez bien et étoit tres tranquille. ce calme qui

ARC41 n°22

Donnoit lieu aux plus flatteuses esperances, malgré le jugement facheux
que j'avois porté des linstant de l'accident ne me seduisit point. j'appellai
le meme jour, contre l'avis des parents et même du malade deux de mes
Confreres M. M. fabre. et Lezat. trouvant l'articulation dans un bon
état les os bien coaptés, ils jugerent d'après le gonflement apparent,
quil falloit réiterer encore deux saigniées, et etre attentif sur la
nature des accidents qui pourroint survenir pour se determiner dans le
cas de fluctuation sensible a donner issue a la matiere ou à faire
l'amputation. il n'y en eut point jusqu'au 12e jour que la fievre se
ralluma, que la douleur devint tres vive et quil se manifesta une
tumeur inflammatoire depuis l'articulation jusqu'a la partie moyenne
de la cuisse. nous consultames encore et nous trouvames en levant
la jambe que la tete du tibia ne tenoit que tres peu à la cuisse,
quil y avoit un ecartement d'environ deux travers de doigt entre
le femur et cet os il ne nous paroissoit plus d'autre ressource
que dans l'amputation; cependant le gonflement inflamatoire nous
retint; et nous preferames d'attendre la terminaison quil prendroit.
le 14 on sentoit tres facilement une fluctuation. le 15 je fis
l'ouverture de cest abses en presence de mes confreres. il sortit une
tres grande quantité de pus sanguinolent il y avoit dilaceration des
ligamens, et les os etoint totalement separés, nous jugeames alors
quil etoit absolument necessaire d'en venir a l'amputation
d'autant plus que les effets de linflamation locale etoint dissipés
par sa terminaison en suppuration. le malade et les parents
refuserent ce secours.

Le 17e ils manderent, à mon insçeu trois chirurgiens qui se trouverent
a l'heure du pansement. je leur randis compte de ce qui s'étoit passé
et je leur fis part de l'avis des consultans qui avet deja vu le
malade. ayant examiné l'articulation, ils deciderent que l'on pourroit
se dispenser de faire l'amputation et quil suffisoit d'aggrandir la
ploie deja faite et de penetrer dans l'articulation je fis en leur
presence cette incision, quoique je m'y fusse opposé et que j'eusse
soutenu que s'il y avoit encore un moyen propre a sauver la

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

vie du malade c'etoit l'amputation. des que l'incision fut faite, le tibia sortit de l'articulation, et il fut assez difficille de le maintenir en place. cependant ces messieurs opinerent que le malade gueriret sans etre privé de sa jambe mais quil lui resteroit seulement une anchylose.

Le 23 il eut le dévoyement, la suppuration fut d'une mauvaise nature. le 24 la parotide gauche se tumefia de meme que l'oreille je le saignai. il s'établit une suppuration par l'oreille. le malade devint tres foible; son ventre etoit tres tumefié, et je sentis une fluctuation d'eau. le 33.e jour un des derniers consultans jugea quil etoit necessaire de faire la ponction. je la fis en sa presence, et il sortit environ six pintes d'eau. dis jours apres, je fis en présence de M. fabre une seconde ponction qui donna issue à huit pintes d'une eau de tres mauvaise odeur, citrinée la foiblesse du malade augmenta et il mourut le 48.e jour sans etre privé de sa jambe.

Cette observation peut servir de preuve que dans la luxation du tibia ou il y a rupture des ligamens inter articulaires, l'amputation est indiquée, et quil faut y avoir recours promtement avant la manifestation des accidents, cette operation est indispensable dans les plaies d'armes a feu qui penetrent cette articulation avec destruction des ligamens. pourquoi ne la pratiqueroit on pas de meme des le premie tems dans le cas dont il est question? il n'est point d'exemple de guerison, du moins nous n'en connoissons point de luxation du tibia à son extremité superieure par cause violente et externe; et quand il y en auroit un, les circonstances locales de la maladie, la bonne constitution du sujet, la disposition favorable des parties et l'état dans lequel se trouve le malade apres la guerison, les danges quil a encourus, etant examinées avec grand soin, on verroit s'il n'auroit point été plus avantageux de le priver de sa jambe. en soumettant ces reflexions à l'academie nous serions flatté quelle voulut bien nous faire part du jugement qu'elle portera à cet égard. la lecture des meilleurs auteurs et des Memoires sur les cas d'amputations laisse beaucoup d'incertitude. dans la province, dans les campaignes nous nous trouvons souvent tres embarassés, pour porter un jugement decisif. on oppose

exemple a exemple; et les malades qui craignent toujours la
privation d'un membre preferent l'avis de ceux qui proposent
des moyens regardés comme utiles à sa conservation. en un mot
le cas de la luxation du tibia à sa partie superieure doit il
déterminer à faire l'amputation? à la faire promtement?
ou à attendre que les accidents primitif soient dissipés? et enfin
quelles sont les exceptions à la regle générale. il seroit bien
avantageux que l'Académie voulut publier la regle de
conduite que les chirurgiens doivent suivre dans une semblable
occurrence.